

L'an DEUX MIL HUIT, le SAMEDI 21 JUIN, à 09 h 08, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 20).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHE Monique/ BAREIGTS Ericka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VELOUPOULE MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPERET Jean-Pierre/ BRISSAC-FERAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien (arrivé à 09 h 18, avant examen des Rapports)/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTES Marie/ PAULEE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANCOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ SALAMA Ali (arrivée à 09 h 17, pendant la présentation de l'Ordre du Jour complémentaire)/ BEGUE Rose Blanche/ TOQUET Stéphanie/ CECILERY Nathalie (arrivée à 09 h 28, pendant la présentation du Rapport n° 08/4-01)/ JUSTINE Marie Séverine/ FURNEL Dominique/ ALLIE Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIERE Jean-Michel/ VICTORIA Ren-Paul/ HOARAU Serge

ETAIENT REPRESENTES

GERMAIN Claudine	pour la durée	par FOURNEL Dominique
SALIMINA Patricia	de la séance	par HOARAU Serge

Les membres présents, au nombre de 51 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance des dossiers complémentaires ci-après :

- Rapport n° 08/4-35 Casino de Saint-Denis
Demande d'autorisation d'exploiter des jeux et des machines à sous supplémentaires par la STHCR
- Rapport n° 08/4-36 Représentation de la Commune au titre de faits de pollution
- Rapport n° 08/4-37 Adhésion et représentation de la Commune au Groupement Régional de Santé Publique de la Réunion

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(examen différé)

L'examen des Rapports n° 08/4-24 - entretien du Parc Urbain : approbation du projet et de la procédure ; autorisation de signer le(s) marché(s) - et n° 08/4-25 - réfection des installations électriques de bâtiments communaux : approbation du projet et de la procédure ; autorisation de signer le(s) marché(s) - a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2121-14 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, VICTORIA René-Paul, Conseiller Municipal - ancien Maire -, s'est retiré lors du vote du Compte Administratif 2007, à savoir :

- Rapport n° 08/4-01 Budget principal,
- Rapport n° 08/4-03 Budget Annexe Eau,
- Rapport n° 08/4-05 Régie Affaires Funéraires,
- Rapport n° 08/4-07 Régie Marchés et Droits de Place.

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- PONIN-BALLOM Gino *au titre de la SIDR* Rapport n° 08/4-10
- HOARAU Emmanuel Rapport n° 08/4-11
- DINDAR Ibrahim et Rapport n° 08/4-12
- LOWINSKY Jacques *au titre de la SHLMR* Rapport n° 08/4-13

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 25 JUIN 2008 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 51 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

L'an DEUX MIL HUIT, le SAMEDI 21 JUIN, à 09 h 08, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 20).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHE Monique/ BAREIGTS Ericka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VELOUPOULE MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPERET Jean-Pierre/ BRISSAC-FERAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien (arrivé à 09 h 18, avant examen des Rapports)/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTES Marie/ PAULEE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANCOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ SALAMA Ali (arrivée à 09 h 17, pendant la présentation de l'Ordre du Jour complémentaire)/ BEGUE Rose Blanche/ TOQUET Stéphanie/ CECILERY Nathalie (arrivée à 09 h 28, pendant la présentation du Rapport n° 08/4-01)/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIE Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/ HOARAU Patricia/ BARDIERE Jean-Michel/ VICTORIA Ren-Paul/ HOARAU Serge

ETAIENT REPRESENTES

GERMAIN Claudine	pour la durée	par FOURNEL Dominique
SALIMINA Patricia	de la séance	par HOARAU Serge

Les membres présents, au nombre de 51 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance des dossiers complémentaires ci-après :

- Rapport n° 08/4-35 Casino de Saint-Denis
Demande d'autorisation d'exploiter des jeux
et des machines à sous supplémentaires par la STHCR
- Rapport n° 08/4-36 Représentation de la Commune au titre de faits de pollution
- Rapport n° 08/4-37 Adhésion et représentation de la Commune
au Groupement Régional de Santé Publique de la Réunion

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(examen différé)

L'examen des Rapports n° 08/4-24 - entretien du Parc Urbain : approbation du projet et de la procédure ; autorisation de signer le(s) marché(s) - et n° 08/4-25 - réfection des installations électriques de bâtiments communaux : approbation du projet et de la procédure ; autorisation de signer le(s) marché(s) - a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Municipal.

.../...

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2121-14 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, VICTORIA René-Paul, Conseiller Municipal - ancien Maire -, s'est retiré lors du vote du Compte Administratif 2007, à savoir :

- Rapport n° 08/4-01 Budget principal,
- Rapport n° 08/4-03 Budget Annexe Eau,
- Rapport n° 08/4-05 Régie Affaires Funéraires,
- Rapport n° 08/4-07 Régie Marchés et Droits de Place.

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------|
| - PONIN-BALLOM Gino | au titre de la SIDR | Rapport n° 08/4-10 |
| - HOARAU Emmanuel | | Rapport n° 08/4-11 |
| - DINDAR Ibrahim | | et Rapport n° 08/4-12 |
| - LOWINSKY Jacques | au titre de la SHLMR | Rapport n° 08/4-13 |

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **25 JUIN 2008** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 51 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE